

DELIBERATION DU

02-mars-20

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme MAIS Marie Claire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 4 242,00 €		
INVEST	-50 306,98 €		77 902,99 €		-4 242,00 €	27 596,01 €
				Recettes 0,00 €		
FONCT	292 594,00 €	22 483,98 €	54 314,34 €			324 424,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2019
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	324 424,36 €
report investissement (ligne 001)	27 596,01 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Fait à RIOUX MARTIN

Le 02-mars-20

Délibéré par Le conseil municipal

Le 02-mars-20



Nombre de membres en exercice :

10

Présents :

8

Suffrages exprimés :

8

Abs :

Pour :

8

Contre :

Date de la convocation :

21-févr.-20

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le